

PROJET
SECTEUR 
CHAMP-DE-MARS

NOUVELLE PLACE PUBLIQUE AUX ABORDS DE LA STATION DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS

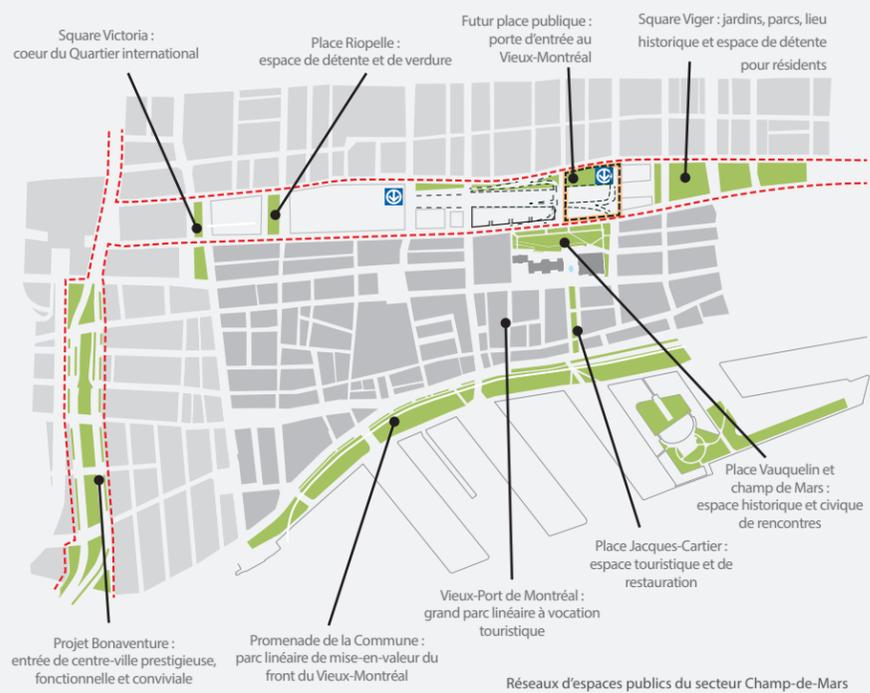
Synthèse de la démarche de codesign depuis septembre 2014

SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
21 avril 2016

UN NOUVEL ESPACE URBAIN AUX PORTES DU VIEUX-MONTRÉAL

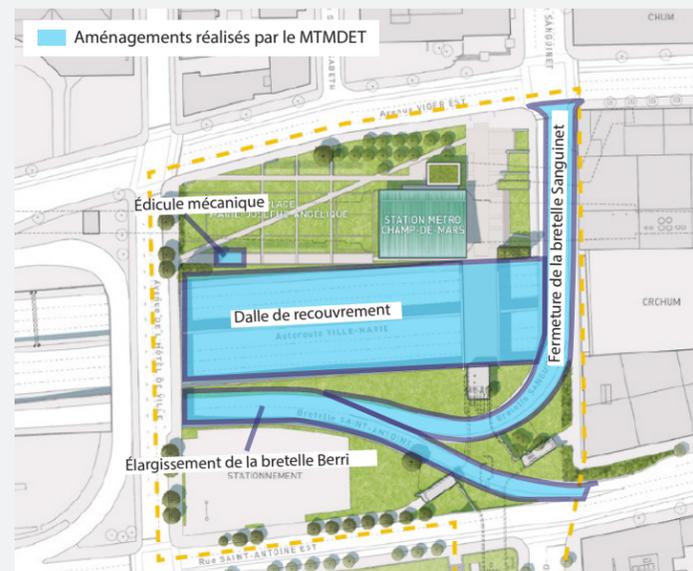
Le présent document synthétise la démarche de codesign ayant mené à la définition de la vision et des objectifs d'aménagement de la nouvelle place publique, qui sera située aux abords de la station de métro Champ-de-Mars. Il fait état des recommandations émises par les citoyens montréalais et les services municipaux impliqués dans le processus de planification du projet.

Dans le cadre de son 375e anniversaire, la Ville de Montréal souhaite réparer la brèche causée par la construction en tranchée de l'autoroute Ville-Marie, en plein cœur de la Ville, au cours des années 1970. Afin d'atteindre cet objectif, la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ont convenu d'aménager un nouvel espace public aux abords de la station de métro Champ-de-Mars. Ce projet vise à créer un milieu de vie attrayant et de grande qualité, à la suite du recouvrement de l'autoroute et de la fermeture de la bretelle de sortie Saint-Laurent (vers la rue Sanguinet) par le MTMDET. Ces travaux sont un legs du gouvernement du Québec à la Ville de Montréal. Ils s'inscrivent dans le cadre plus large du projet urbain « Secteur Champ-de-Mars » (PSCdM), qui a pour but de mettre en valeur le réseau d'espaces publics de grande qualité présent entre le square Victoria et le square Viger. En s'ajoutant à ce réseau, la nouvelle place publique, au cœur du PSCdM, permettra non seulement de retisser les liens entre les secteurs adjacents, mais également de faire valoir les éléments du paysage urbain qui l'entoure.



LE SITE

Le projet de la nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars est situé dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il est localisé à la limite nord du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), au pied du champ de Mars et de l'hôtel de ville. D'une superficie de plus de 17 000 m² (1,7 ha), l'espace dédié à la nouvelle place est délimité par l'avenue Viger au nord, l'avenue de l'Hôtel-de-Ville à l'ouest, la rue Saint-Antoine au sud et le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM) à l'est.



L'autoroute Ville-Marie et ses bretelles divisent actuellement le site en sous-espaces ne permettant pas de constituer un lieu significatif d'intérêt. La démolition de l'ancien faubourg ayant permis la construction de l'autoroute a cependant amené un dégagement visuel remarquable sur le paysage monumental, constitué des grandes institutions du centre-ville. Une partie de l'espace actuel s'illustre aussi par la présence de la verrière de Marcelle Ferron, œuvre artistique intégrée à l'architecture de l'édicule du métro. Véritable porte d'entrée du Vieux-Montréal, la station jouit d'une affluente de touristes, de travailleurs et de résidents. La présence du CRCHUM et du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), du côté nord-est, aura d'ailleurs un impact considérable sur l'achalandage du secteur. En contrepartie, l'environnement immédiat de la station est peu propice à l'appropriation et à l'orientation spatiale. Un effort de revitalisation a tout de même été entrepris au cours des festivités du 350e anniversaire de Montréal; un parc, contigu à l'édicule du métro, a porté le nom de l'esclave noire Marie-Joséphine Angélique, pour sa commémoration. Malgré tout, le caractère autoroutier et la non-convivialité des déplacements piétons entre la station et le Vieux-Montréal contribuent au souhait de l'administration municipale de revoir complètement l'occupation du lieu. En novembre 2017, la fin des travaux du MTMDET permettra de concrétiser ce nouvel espace urbain. Le défi : concevoir, à partir du « non-lieu » que constitue cette partie de l'autoroute en tranchée qui sera recouverte, une nouvelle place publique accueillante, sécuritaire et dynamique au profit des différents usagers du secteur.

LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION

LES ÉTUDES URBAINES DU SECTEUR ET DE LA PLACE

Du printemps 2014 à la fin de l'année 2015, plusieurs études et analyses du secteur ont été faites afin d'obtenir un portrait complet du lieu, en explorant notamment les thèmes qui touchent l'histoire, le patrimoine, l'art public, l'aménagement urbain, le paysage, la mobilité, les enjeux sociaux, etc. Une synthèse de caractérisation du milieu a été réalisée, faisant émerger une vision d'aménagement pour le secteur Champ-de-Mars. Cette analyse a également permis de définir plus spécifiquement les orientations pour l'aménagement de la nouvelle place publique, utiles pour les discussions lors des ateliers de codesign.

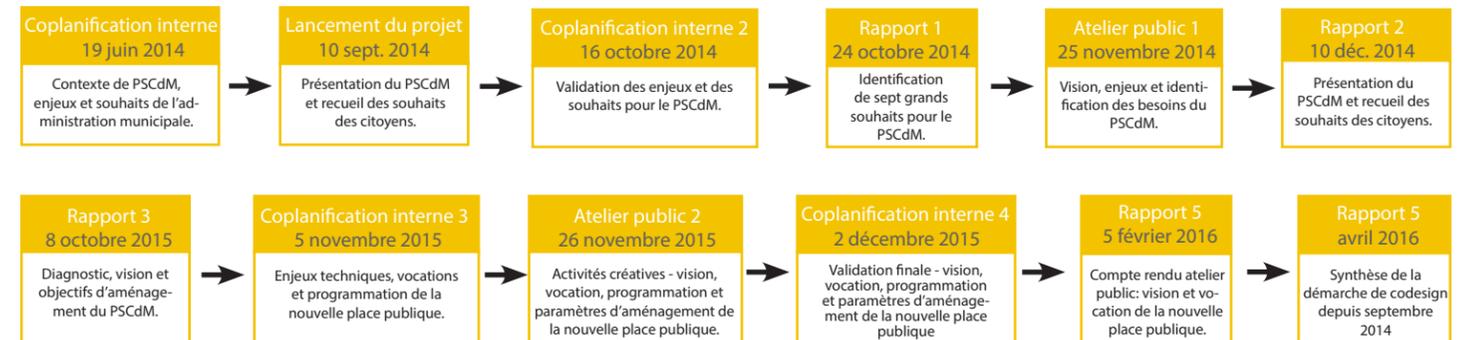


L'APPROCHE PARTICIPATIVE DE CODESIGN

Dès le lancement du projet secteur Champ-de-Mars, en septembre 2014, la Ville de Montréal s'est fixé comme objectif de mettre en place une démarche de participation citoyenne et interservices, associée aux étapes de planification et de conception du secteur et de la nouvelle place publique. Cette démarche se veut audacieuse et innovante, afin d'exploiter le potentiel créatif et participatif des citoyens montréalais et des diverses parties prenantes de la Ville. Elle s'articule autour de consultations et d'ateliers créatifs avec les citoyens et les fonctionnaires municipaux. Cette démarche itérative a permis de convenir d'une vision et de vocations d'aménagement pour la nouvelle place publique. Chaque étape de la démarche et la production de rapports associés à celle-ci ont été partagées par le biais d'une plateforme Web (<http://realisonsmtl.ca/secteurchampdemars>).



Lancement du Projet secteur Champ-de-Mars, 10 septembre 2014



Atelier public 1, 25 novembre 2014



LES COMITÉS DE SUIVI VILLE DE MONTRÉAL

Tout au long de la démarche de planification, le Service de la mise en valeur du territoire a mis sur pied plusieurs comités de suivi dans le but de valider et de documenter toutes les étapes de la planification du projet.

LES PRINCIPES

Cinq principes directeurs, reflétant les principaux enjeux reliés à l'aménagement de la nouvelle place publique, ont été identifiés. Ils sont issus des différentes étapes de la démarche de planification et de l'énoncé de la vision du secteur Champ-de-Mars établi avec les citoyens.



Gauche: vue de la partie sud du site d'intervention, Ville de Montréal
Droite: Grand Park, Los Angeles, Grand Park (redtri.com)

1. L'APPROPRIATION DU SECTEUR PAR LES CITOYENS

Le territoire de la future place, actuellement inexistante, se compose d'espaces inaccessibles au public (autoroute en tranchée, bretelle, stationnement privé). Ces « non-lieux », joints à la station de métro et à ses abords, seront convertis en espaces appropriables pour le grand public. Il importe de concevoir les aménagements de manière à unifier l'ensemble de ces espaces, à favoriser un achalandage et à assurer un sentiment d'appartenance. La nouvelle place devra transformer cette porte d'entrée principale du Vieux-Montréal en un lieu vivant, animé et identitaire, s'insérant de façon complémentaire dans le réseau d'espaces publics existants du secteur.

2. LA CONVIVIALITÉ DES LIENS DE MOBILITÉ

Le site connaît actuellement de grandes difficultés en ce qui a trait à la convivialité et au confort de ses liens de mobilité entre le Vieux-Montréal et les faubourgs, à cause notamment de la brèche inhérente à l'autoroute. La nouvelle place doit offrir l'occasion unique de lier visuellement et physiquement le champ de Mars à la station de métro et, conséquemment, au reste de la ville. Le nouveau projet devra améliorer les déplacements piétons et cyclistes tout en offrant l'accessibilité universelle. Les principes d'écomobilité devront primer, en favorisant un équilibre entre la mobilité, l'expérience et le confort, ainsi que la sécurité et le sentiment de sécurité des différents usagers.



Gauche: bretelle de sortie d'autoroute sanguinet, Ville de Montréal
Droite: Superkilen, Copenhague, Iwan Baan

3. LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

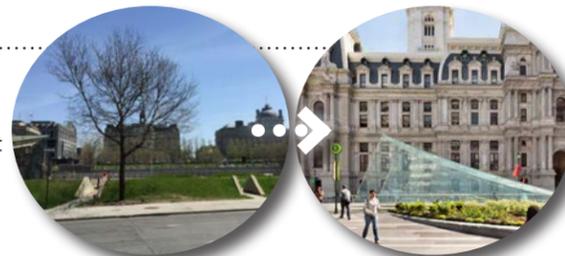
En ce moment inexistante, la place devra agir à titre de carrefour entre la ville historique (Vieux-Montréal) et la ville moderne (faubourgs) en offrant des aménagements de qualité permettant de se distinguer par son caractère identitaire, novateur et durable, digne des grands espaces publics montréalais.



Gauche: vue de la passerelle piétonne menant au tunnel piéton, Ville de Montréal
Droite: Place de la République 2013, Paris, Clément Guillaume

4. LA MISE EN VALEUR D'UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

L'évolution historique du secteur a légué des composantes d'intérêt pour le site et ses abords. La station de métro Champ-de-Mars, sa verrière et la commémoration de Marie-Josèphe Angélique doivent être au cœur de l'aménagement de la nouvelle place. Celle-ci doit également offrir l'occasion unique de mettre en valeur, par des liens physiques et visuels, le riche patrimoine associé aux grandes institutions du Vieux-Montréal.



Gauche: vue depuis la rue Viger vers la Cité administrative, Ville de Montréal
Droite: Dilworth Park, Philadelphie, KieranTimberlake.com

5. LA MISE EN VALEUR DU PAYSAGE MONUMENTAL

Par son emplacement géographique singulier dans la ville et par le dégagement visuel induit par la construction antérieure de l'autoroute, la future place s'illustre par son panorama grandiose vers les points de repère montréalais remarquables qui l'entourent. La nouvelle place devra impérativement protéger la vue sur ces lieux composant le paysage monumental, tout en s'assurant d'être bien visible et attrayante à partir de ces derniers.



Gauche: vue depuis le trottoir de la bretelle Sanguinet vers la Cité administrative, Ville de Montréal
Droite: Bryant Park, New-York, wikipedia.com

VISION ET VOCATIONS

En s'appuyant sur les principes d'aménagement déterminés au préalable, les citoyens et les professionnels de la Ville ont développé un énoncé de la vision de la place et ont convenu des différentes vocations qu'elle pourrait accueillir.

VISION

La nouvelle place s'inscrit comme un lieu complémentaire à un réseau d'espaces publics de grande qualité, entre les lieux publics du projet Bonaventure et le square Viger. Reconnue comme étant l'une des portes d'entrée principales du Vieux-Montréal et un lieu de passage important, la nouvelle place se définit également comme un lieu d'accueil, de rencontres et de découverte, devenant un véritable pivot liant la ville ancienne à la ville nouvelle. L'activité du lieu est structurée par la présence de la station de métro Champ-de-Mars comme génératrice d'achalandage, par des possibilités diverses d'appropriation et d'animation, mais également par l'existence de services offrant aux usagers l'occasion de s'informer, d'échanger, de se détendre et de se restaurer. Par sa conception de grande qualité, son accessibilité optimale et sa polyvalence, l'espace se définit comme un lieu démocratique, participatif et inclusif. Des techniques de construction et d'aménagement innovantes permettent de maximiser le verdissement, particulièrement sur la dalle de recouvrement de l'autoroute.

VOCATIONS

UN CARREFOUR D'ACCUEIL

La place se situe au carrefour de deux axes d'importance liant la ville moderne, le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), ainsi qu'un réseau d'espaces publics. Appuyée par la présence de la station de métro, la place est un lieu d'accueil privilégié favorisant la socialisation et l'appropriation par les touristes, travailleurs, résidents et autres usagers du secteur. La signalétique est claire et visible, facilitant l'orientation des usagers, particulièrement des touristes, vers les sites d'intérêt à proximité. Polyvalent et accessible universellement, adapté aux déficiences motrices ou visuelles, l'espace permet de conjuguer plusieurs fonctions favorisant une appropriation optimale durant toute l'année. L'espace pourrait comprendre l'implantation de services comprenant un point de restauration, des toilettes publiques, un accès à l'eau potable et un espace d'entreposage. Des zones de repos ainsi qu'une aire dédiée à la jeunesse sont aménagées. Malgré les défis posés par la dalle de recouvrement de l'autoroute par MTMDT, il s'agit somme toute d'un lieu pourvu d'aires et d'espaces végétalisés, d'appropriation collective, permettant d'atténuer les îlots de chaleur.



Place de la République 2013, Paris, Ville de Paris

UN LIEU DE RENCONTRE

Bien que la place soit un lieu de transit important lié à la station de métro, elle invite aussi les gens à s'y arrêter. L'espace demeure flexible et polyvalent, permettant la tenue d'activités saisonnières et d'événements ponctuels de petite envergure sur de courtes périodes, dans le respect des institutions limitrophes. La desserte en infrastructures et équipements techniques facilite les installations éphémères. Au pied de l'hôtel de ville, la localisation de la place favorise l'expression démocratique et la participation citoyenne. L'insertion de processus collaboratifs dans la gestion de l'espace public s'illustre par la prise en charge du fonctionnement quotidien de la place par ses propres usagers. Les aménagements et les activités encouragent la cohabitation entre les différents usagers et groupes sociaux, notamment la population itinérante. La valorisation d'un ou des points de repère et la présence d'un mobilier identitaire, complémentaire à celui du QIM, en font un lieu de rendez-vous privilégié.



City Center DC, Washington DC, Embassy Suites Hilton

UN ESPACE DE DÉCOUVERTE

Le paysage urbain se laisse découvrir depuis la place à la manière d'un belvédère. Il permet de s'approprier les points de repère emblématiques du centre-ville (Palais des congrès, palais de justice, hôtel de ville, cour municipale, CRCHUM, pont Jacques-Cartier, etc.). Cet aspect contemplatif en fait un lieu privilégié pour se lancer à la découverte de la ville et expérimenter la « Montréalité ». La station de métro Champ-de-Mars est l'élément phare du site : l'architecture moderne de l'édicule et l'esthétisme de la verrière de Marcelle Ferron sont célébrés. Les aménagements proposés se distinguent par leur caractère novateur et durable, tant en matière de construction que d'entretien. La mission éducative de la place permet aux usagers d'en apprendre davantage sur le fonctionnement innovant de place. La participation des institutions du quartier est fortement encouragée afin de promulguer cette mission. Par l'entremise de partenariats novateurs, l'identité et le savoir-faire montréalais sont ainsi mis en lumière et appropriables par tous.



High Line, New-York, nycgo.com

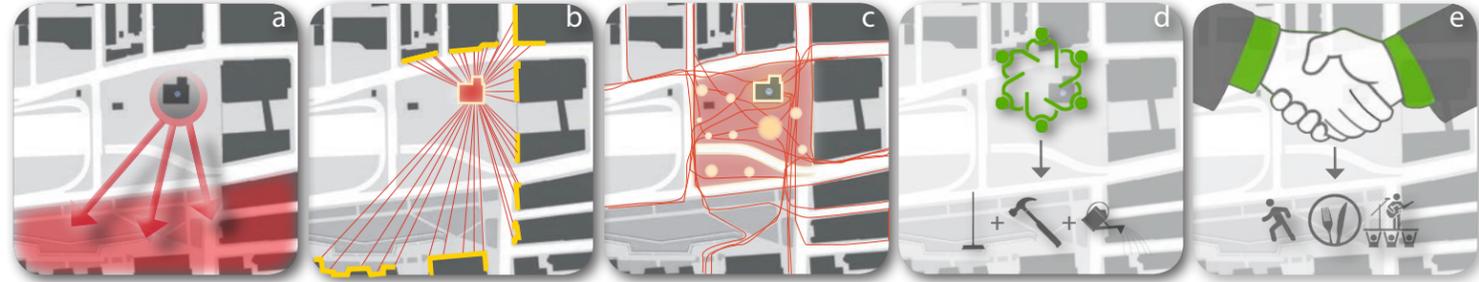
OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENTS ET PISTES D'INTERVENTION

Inspirés de la vision et des vocations proposées pour la place, neuf objectifs d'aménagement sont proposés pour matérialiser de manière concrète et transparente les souhaits des citoyens dans l'aménagement de l'espace public.

L'APPROPRIATION DU SECTEUR PAR LES CITOYENS

1. CRÉER UNE PLACE PUBLIQUE EMBLÉMATIQUE ET IDENTITAIRE.

- Identifier la place comme porte d'entrée du Vieux-Montréal, notamment par une conception distinctive des autres lieux publics du secteur Champ-de-Mars.
- Utiliser le cadre architectural environnant pour promouvoir le lieu (ex. : projection d'œuvres numériques sur la façade du CRCHUM, mise en lumière de la station de métro, etc.).
- Assurer des aménagements et des activités qui sont inclusifs pour tous les usagers.
- Créer des processus collaboratifs innovants, favorisant la prise en charge de l'espace par les usagers du quartier (ex. : table de concertation, comité de projets, etc.).
- Mettre en place des partenariats novateurs avec des institutions et des commerces du quartier pour contribuer à l'animation de la place.



2. AMÉNAGER UN ESPACE D'ACCUEIL CONVIVAL, POLYVALENT ET SÉCURITAIRE.

- Assurer une occupation du lieu pour les quatre saisons.
- Assurer la sécurité du lieu par l'aménagement d'espaces dégagés, libres d'obstacles ou de contraintes physiques, permettant d'accueillir différents types d'activités ponctuelles.
- Prévoir du mobilier urbain polyvalent et modulaire en nombre suffisant au sein des zones dédiées à la détente, au repos et à la socialisation.
- Créer une signalétique novatrice, claire et visible facilitant l'orientation des usagers de la place, ainsi que l'identification des sites d'intérêt à proximité.
- Aménager la place comme une seule entité en maximisant les liaisons visuelles et physiques entre les parties nord et sud de la place.



3. OFFRIR DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS FAVORISANT L'ACHALANDAGE ET L'ACTIVATION DU LIEU.

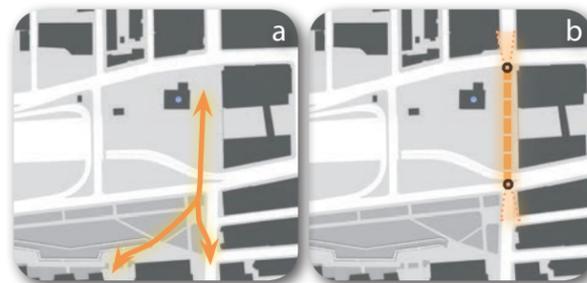
- Doter la place de services, comme une petite aire de restauration (type buvette), un ou des café(s) terrasse(s), un accès à l'eau potable, des toilettes publiques et un espace d'entreposage.
- Prévoir la desserte technique adéquate sur le site pour les activités permanentes ou temporaires (ex. : accès à l'eau, électricité, points d'ancrage, etc.).



LA CONVIVIALITÉ DES LIENS DE MOBILITÉ

4. ASSURER UNE LIAISON DIRECTE ET CONVIVIALE ENTRE LA NOUVELLE PLACE PUBLIQUE ET LE VIEUX-MONTRÉAL.

- Intégrer un lien piéton de grande qualité, accessible universellement, entre la station de métro Champ-de-Mars et le champ de Mars, permettant de franchir la bretelle d'autoroute Berri et de joindre la rue Notre-Dame.
- Assurer un dégagement visuel et physique dans le prolongement de la rue Sanguinet afin de signifier l'axe nord-sud en continuité de la rue Gosford, et ce, malgré le maintien de la bretelle d'autoroute Berri (Saint-Antoine).



5. ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE ET SÉCURITAIRE ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE MOBILITÉS

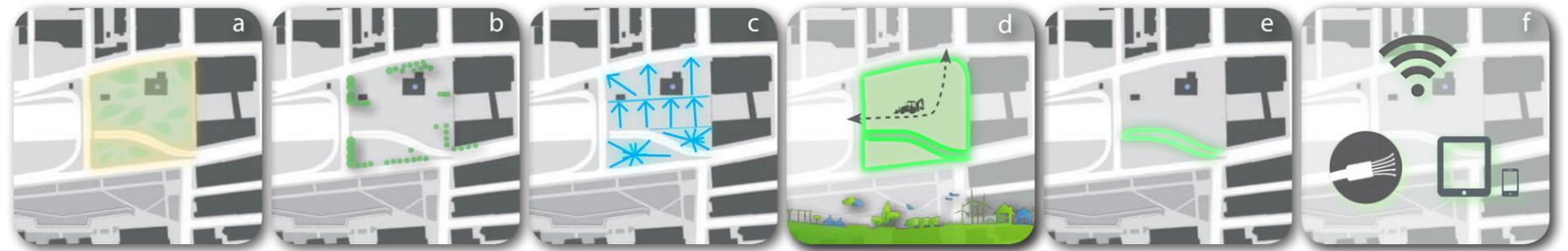
- Assurer la complémentarité des aménagements de la place avec les aménagements urbains actuels et futurs des voies publiques périphériques.
- Aménager les quatre intersections de manière à sécuriser les traverses piétonnes permettant d'accéder à la place.
- Travailler la continuité des liens depuis la place vers les voies cyclables des axes Saint-Antoine et Viger.
- Assurer une gestion adéquate des cyclistes en périphérie de la place : prévoir des espaces pour BIXI, des aires sécurisées pour les supports à vélos, etc.
- Assurer un accès évident et marqué vers les deux entrées de la station de métro, en les traitant comme des parvis.
- Assurer un maximum de liens de franchissement (escaliers, rampes, buttes, etc.) entre les différents niveaux induits par les contraintes techniques de la place (ex: dalle, murs...) en assurant l'accessibilité universelle.



LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

6. AMÉNAGER DANS UN SOUCI DE QUALITÉ, PAR DES PRATIQUES DURABLES ET INNOVANTES

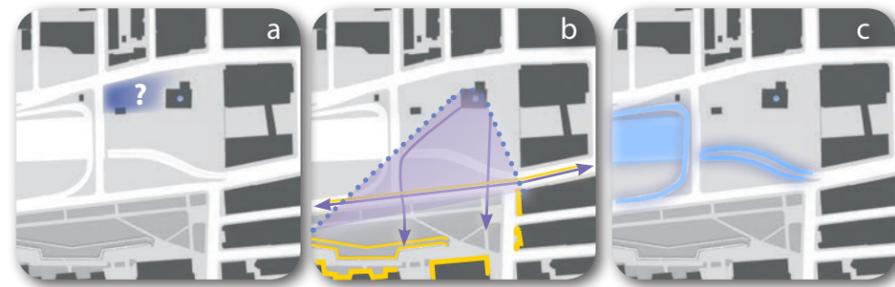
- Atténuer les îlots de chaleur en maximisant notamment les espaces plantés, les zones d'ombrage et en utilisant les matériaux à haut indice de réflectance.
- Étudier la possibilité de conserver les arbres matures d'intérêt.
- Assurer une gestion optimale du drainage par des interventions favorisant la rétention à même le site.
- Aménager en utilisant des matériaux durables et en prévoyant les équipements requis pour faciliter la polyvalence ainsi que l'entretien de la place, dans un contexte de capacités portantes limitées.
- Optimiser la qualité de l'expérience aux abords de la bretelle d'autoroute conservée en aménageant de manière à atténuer sa présence et les nuisances qu'elle engendre.
- Assurer l'intégration des nouvelles technologies à travers la signalétique et la diffusion de l'information sur la place (panneaux interactifs, accès WiFi, fibre optique, etc.).



MISE EN VALEUR D'UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

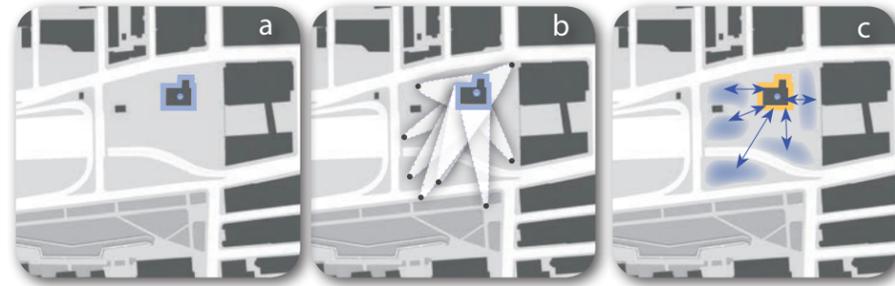
7. METTRE EN VALEUR L'HISTOIRE DU LIEU

- Assurer la mise en valeur du toponyme « place Marie-Josèphe Angélique » comme espace de commémoration au sein de la nouvelle place publique.
- Assurer un lien à la fois visuel et physique avec la cité administrative et le tracé fondateur de la rue Saint-Antoine.
- Reconnaître l'infrastructure de l'autoroute Ville-Marie comme élément ayant façonné le lieu.



8. METTRE EN VALEUR LA STATION DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS ET SA VERRIÈRE

- Assurer un dégagement autour de la station permettant de contempler la verrière depuis la majeure partie de la nouvelle place.
- Prévoir des aménagements autour de la station de métro permettant de rehausser les perspectives ouvrant sur la verrière de Marcelle Ferron (ex. : bassin, parterre paysagé, etc.).
- Assurer la cohérence des aménagements avec le langage formel de la station de métro et de l'œuvre de Marcelle Ferron qui la compose.



MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN MONUMENTAL

9. ASSURER UNE PROTECTION DES VUES VERS LES POINTS D'INTÉRÊT MONTRÉALAIS

- Localiser tout nouvel aménagement sans obstruer les vues vers les paysages monumentaux, particulièrement depuis la station de métro.
- Intégrer architecturalement le nouvel édicule d'issue du MTMDET au concept de la place : évaluer les possibilités de modifications à son implantation, sa volumétrie, sa matérialité, son éclairage, ses aménagements paysagers, etc., tout en respectant les contraintes techniques du MTMDET.
- Intégrer des lieux faisant office de belvédère dégagé sur le site et à sa périphérie.

